AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0910
FR0000078958-FS0407

26 juin 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BUSINESS & DECISION

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 juin 2015, complété par un courrier reçu le 26 juin 2015, la société par actions simplifiée Financière Arbevel[1] (10-12 avenue de Messine, 75008 Paris), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 juin 2015, le seuil de 5% du capital de la société BUSINESS & DECISIONS et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 467 875 actions BUSINESS & DECISIONS représentant autant de droits de vote, soit 5,93% du capital et 3,57% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BUSINESS & DECISIONS sur le marché.

[1] Contrôlée conjointement par MM. Delabare et Lalevée, lesquels détiennent chacun 40% du capital et des droits de vote de cette société.

[2] Sur la base d'un capital composé de 7 882 975 actions représentant 13 090 511 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.